

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

DÉCISION MODIFICATIVE DU MAIRE
N°2023_029

1.1 MARCHES PUBLICS

☺☺☺

Objet : Marché de travaux
Aménagement du Parc de la Cantaranne

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son alinéa 4 ;
VU le Code de la Commande Publique ;
VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;
VU le budget de l'exercice en cours ;
VU la consultation réalisée dans le cadre des dispositions du Code de la Commande Publique ;
VU le rapport d'analyse des offres effectué par AGENA ARCHITECTURE ;
VU la décision n°2013_017 en date du 18 avril 2023, reçue en Préfecture le 19 avril 2023, relative au marché de travaux pour l'aménagement du Parc de la Cantaranne ;
CONSIDÉRANT que cette décision comporte une erreur matérielle en ce que le montant du lot n°2 « Ossature bois, charpente, couverture » est de **quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-deux euros et soixante et un centimes hors taxe (91 762,61 € HT)** et non 91 617,61 € HT.

DECIDE

D'ÉTABLIR ET DE SIGNER avec les entreprises retenues ci-dessous les marchés d'aménagement du Parc de la Cantaranne, et toutes les pièces si rapportant :

- **Lot n°1 : VRD**
à S.A.S TRAVAUX PUBLICS 66 **pour un montant de 359 846,41 € HT**
- **Lot n°2 : Ossature bois, charpente, couverture**
à SARL CHARPENTE LIBÉRALE **pour un montant de 91 762,61 € HT**
- **Lot n°3 : Tous corps d'état**
à SUD BTP SERVICES **pour un montant de 97 713,00 € HT**

ET DE RENDRE COMPTE de la présente décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 26 juin 2023.

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI

Mis en ligne le

26/06/2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-066-2166 01443-20230626-DECISION23_